

CONCLUSION

CATHERINE AUBERTIN
FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN

La notion de développement durable est foncièrement ambivalente. D'un côté, elle permet de mettre l'accent sur les contradictions sociales et environnementales du système économique dominant et d'en appeler à des évolutions en profondeur. D'un autre côté, elle peut apparaître comme une légitimation des tendances à l'œuvre et des pouvoirs en place, une marque de confiance dans la régulation marchande et la capacité du capitalisme à se réformer de lui-même. Il suffirait alors d'accompagner l'adaptation des systèmes socioéconomiques et écologiques à la nouvelle donne de la mondialisation. Ces controverses, qui, dans le champ de l'analyse économique, sont très anciennes, ont pris un tour nouveau depuis une trentaine d'années, inaugurant une période où les questions d'environnement ont peu à peu pris le pas sur celles de développement proprement dit. L'objectif du développement durable, s'il fait toujours l'objet de débats théoriques, s'il interroge la place dévolue à la logique économique dominante au sein de nos sociétés, n'en est pas moins devenu parallèlement un enjeu de société, un outil de négociation pour mobiliser les énergies aux échelles locale, nationale et internationale, et une incitation à inventer de nouveaux modes de gouvernement.

Cette ambivalence trouve sa source dans la façon dont les agences de l'Organisation des Nations unies ont institutionnalisé le débat en multipliant les grandes conférences multilatérales destinées à mettre en scène la notion de développement durable. Celui-ci devait embrasser tout à la fois le développement et l'environnement (conférence de Rio), le développement social (Copenhague), les droits de l'Homme (Vienne), les droits des femmes (Pékin), la population (Le Caire), l'habitat et les villes (Istanbul), le racisme (Durban), le climat (Kyoto), la lutte contre la pauvreté (Johannesburg)... Le développement durable s'est ainsi trouvé paré de toutes les vertus morales, au point que sa définition est devenue, pour le mouvement altermondialiste, un exercice essentiellement destiné à dénoncer ce que n'est précisément pas le mode de développement en cours : écologiquement soutenable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable, etc. La liste est longue qui dessine un monde utopique.

Cette ambivalence est également nourrie par les analyses et discours produits par les différents types d'acteurs qui se disent engagés dans l'action au service du développement durable. Doit-on se féliciter que tous les acteurs se présentent comme ayant un rôle primordial à jouer pour donner du sens et un contenu au développement durable ? Les États ont mis sur pied des ministères, des comités, des commissions



nationales en charge du développement durable. Ils présentent un ensemble de mesures et de politiques censées aller dans ce sens, notamment au travers de leur engagement dans le cadre de conventions internationales qui visent à réguler le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Cependant, dans le contexte d'univers controversés qui caractérise ces problèmes, on rencontre les plus grandes difficultés à créer des consensus et à concevoir des politiques internationales qui soient à la hauteur des défis posés.

Les ONG se présentent comme les précurseurs ayant porté et forgé depuis l'origine la problématique du développement durable. Ayant la prétention d'articuler au mieux les enjeux globaux et locaux, les élites à la tête des ONG se sont instituées comme les représentants de la société civile mondiale. Pourtant, pour nombre d'entre elles, les postures critiques se sont émoussées avec le temps ou se sont révélées n'être que de façade.

Comme les ONG, les entreprises revendiquent une sorte de privatisation de la « gouvernance » à leur profit. Bien qu'ayant réagi plus tardivement à la problématique du développement durable, ces dernières affichent aujourd'hui une même faculté à « penser globalement et agir localement ». Les entreprises entendent réformer d'elles-mêmes les modalités de décision économique et les pratiques à l'œuvre dans les systèmes de production et de consommation. Un « capitalisme vert » émergerait ainsi et s'autorégulerait grâce au volontariat de leurs dirigeants et à l'édiction de normes privées contrôlées par des organismes certificateurs et approuvées par des consommateurs avertis. Gageons que des scandales du type de celui qui a éclaboussé la firme Enron et le cabinet d'audit Andersen viendront inévitablement tempérer ce bel optimisme.

Un trait commun à ces différents discours réside dans l'affirmation un peu paradoxale que le développement durable n'advient que par la poursuite et le renforcement des logiques d'action habituelles – plus de science, plus de technique, plus d'échange, plus de « démarche qualité », plus de rationalité... – sans que l'on sache très bien pourquoi ces logiques n'ont pas assuré jusqu'alors ce qu'elles sont supposées bientôt apporter. On en revient alors nécessairement à des questions politiques. Face à l'affirmation de l'unilatéralisme des États-Unis et face aux oppositions entre le Nord et le Sud, comment organiser la défense d'un intérêt collectif commun sans l'existence d'une communauté politique internationale ? Comment mieux intégrer ces questions géopolitiques aux débats en faveur de la reconnaissance d'autres espaces de régulation, régionaux et locaux ? Face à l'essor de la technoscience, comment instaurer une « démocratie technique » ?

Le point crucial est bien celui de la mise en œuvre politique du développement durable. D'une part, les décideurs politiques en place ont tendance à n'agir que dans une vision privilégiant le court terme, avec des objectifs qui visent pour l'essentiel à la poursuite de la croissance économique. Ils sont d'autant moins incités à modifier leur façon de faire que, d'autre part, l'espace politique dans lequel se discuterait le

développement durable peine à se constituer. Comment, où, avec qui peut-on définir – et agir pour – ce que peut ou doit être le développement durable ? Jusqu'à présent, le développement durable a surtout servi d'argumentaire rhétorique à l'origine d'une inflation de textes administratifs et de normes juridiques. Le débat de société, quant à lui, piétine alors que les indicateurs, tant économiques que sociaux ou environnementaux, décrivent une situation alarmante. Même si l'on débat beaucoup, ici ou là, du développement durable, le mouvement social qui imposerait la prise en compte de celui-ci dans des enjeux électoraux n'est pas organisé. Aucun parti politique ne semble en avoir mesuré les enjeux.

À l'évidence, c'est d'un déficit politique – au sens d'une interrogation sur les modalités de décision collective – que souffre la problématique du développement durable.

Aubertin Catherine, Vivien F.D.

Conclusion.

In : Aubertin Catherine (dir.), Vivien F.D. (dir.).
Le développement durable : enjeux politiques,
économiques et sociaux.

Paris : La Documentation Française, 2006, p.
135-137.

(Les Etudes de la Documentation Française ;
5226). ISSN 1763-6191